



ECURIE GILBERT ASSELIN

Une convention de saillie est établie entre:

D'une part, Nancy Wilson (ci-après appelé l'étalonnier), propriétaire de GA High Brow Gilson #5750666
De l'autre part _____ propriétaire de la jument (ci-après appelé éleveur)

1) L'éleveur désire que sa jument, nommée _____ # _____

Soit saillie : En mains propre Insémination 100\$ + les frais récoltes payable à Transbio

2) Le tarif de la saillie est de 800\$, dont la somme 500\$ est payable immédiatement, comme frais de réservation de saillie et la balance de 300 \$ sera remis à la mise bas de la jument.

Les frais de réservation ne sont pas remboursables (sauf si voir clause 6). Frais de reprise: 300\$

3) L'étalonnier garanti que la jument donnera naissance à un poulain ou pouliche viable*.

Afin que la garantie soit valide, l'éleveur doit informer l'étalonnier du décès du poulain/pouliche ou du foetus, parturition à terme ou avant terme. (**Les accidents ne sont pas couvert par la garantie**)

Le décès du poulain/iche ou bien du foetus doit être constaté et certifié par un vétérinaire diplômé.

La jument sera saillie de nouveau, sans frais de saillie, au cours de la saison de reproduction suivante, si poulain/iche a été déclaré non-viable, seul les frais de pension et ou vétérinaire, serons chargé à l'éleveur

***viable est celui qui se lève et se nourrit les 24 heures suivant la naissance.**

4) A. L'éleveur devra fournir un certificat de santé, comme quoi la jument est en condition physique suffisante pour être saillie, pour porter un poulain et donner naissance à celui-ci.

Le certificat de santé doit aussi mentionner que la jument ne souffre d'aucune infection vaginale pouvant affecter la santé du futur poulain et ou empêcher de bien porter a terme.

B. Tous les soins vétérinaires à la jument sont aux frais de l'éleveur.

C. La saison normale de reproduction débute le 1er mars et se termine le 1er août de chaque année.

D. **L'éleveur à 2 années devant lui pour profiter de la saillie, s'il ne donne pas de nouvelle au-delà de ce 2 ans, le contrat sera automatiquement annulé.**

5) L'étalonnier s'engage à ce que la jument soit saillie le plus rapidement possible dès que le cycle d'ovulation sera déterminé par le vétérinaire de l'éleveur ou cyclé par l'étalon.

6) Si l'étalon décède ou devient physiquement incapable de faire sa fonction d'étalon, **avant que la saillie n'ait lieu**, la présente convention est annulée et tout acompte "frais de réservation" versé dans l'année par l'éleveur lui sera remboursé.

7) Un certificat d'enregistrement(Registration report) sera remis à l'éleveur lorsque celui-ci aura finalisé le paiement de sa saillie en entier.

Un avis de naissance doit être envoyé à l'étalonnier le jour même soit par texto, courriel ou téléphone.

Convention pour jument qui sera apportée à l'écurie Gilbert Asselin

1) la jument doit être dressée suffisamment pour la sécurité des manieurs:

- a) de façon à ce qu'il soit possible de la manier sécuritairement au licou
- b) de façon à ce qu'il soit sécuritaire de lui lavé les parties génitales et bandage de la queue
- c) de façon à ce qu'il n'y est aucun danger d'être dans son box
- d) **la Jument doit être déferrée avant son arrivé**

2) L'étaillonnier ne pourra pas être tenu responsable pour tout accident, maladie ou décès de la jument ou si il y a lieu, de son poulain pouvant l'accompagner.

3) Le jugement de l'étaillonnier prévaudra pour les soins et la supervision à être apportés à la jument ou son poulain non encore sevré.

4) La pension et les soins vétérinaires apportés par l'étaillonnier doivent être complètement payés avant que la jument retourne à l'éleveur après avoir été saillie avec succès ou non.

La pension de la jument est de _____ par jour ou _____ par mois, incluant, s'il y a lieu, la pension du poulain que la jument allaite.

TEST DEMANDER AVANT L'ARRIVÉE

- A) Coggins à résultat négatif dans le mois avant l'entrée de la jument
- B) Cytologie
- C) Culture Utérine (Swab)
- D) Vaccin herpès virus équin (HVE) à jour
- E) Une copie des enregistrements de la jument à saillir

Si la jument est emmener pour une pension au mois, pensez apporter 1 répulsif à mouches

Veuillez informez de toute information supplémentaire que l'étaillonnier devrait savoir, santé ou autres ici bas



Information, tel qu'il est inscrit sur le certificat d'enregistrement de la jument et tel qu'il doit apparaître sur le certificat de saillie est :

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal : _____

Téléphone: _____ @ _____

La jument sera envoyée à l'étalonniere le ou vers le : _____

Description complète de la jument :

Nom: _____ # d'enregistrement _____

Couleur _____ Année de Naissance: _____

Marques : _____

Les deux parties ayant lu la convention, doivent signée ci-bas
Cette convention devient donc valide, sujette aux clauses et conditions susmentionnées.
Cette Saillie n'est pas transférable.

Signature de l'étalonniere : _____ Date: _____

Signature de l'éleveur : _____ Date _____

**CERTIFICATE
AMERICAN QUARTER HORSE ASSOCIATION
OF REGISTRATION**

LITTLE TACO LENA (1997)
3579630

GA TWO LENA (2004)
4758299

DONDIS MISS CA (1986)
2556498

PEPPY REY LENA (1990)
2899580

TACO NOWATA STAR (1983)
2015325

TWO EYED DONDI (1966)
0457239

CODY SUE LASAN (1978)
1404244

GA HIGH BROW GILSON

May 14, 2016 Gruullo Stallion
5750666

HIGH BROWS MIRAGE (2006)
4777190

DF HICKORYS MIRAGE (2009)
5185461

MISS KILEBAR MAJOR (2003)
4464730

HIGH BROW HICKORY (1983)
2075796

QUILTED BLANKET (1993)
3210367

BREEZE ACRES CAESAR (1992)
3169553

KILEBAR MANDY (1994)
3529465

BREEDER
WILSON NANCY
LASSOMPTION, QUEBEC

STATE/COUNTRY FOALDED
QUEBEC

CURRENT OWNER
WILSON NANCY
LASSOMPTION, QUEBEC

DATE ACQUIRED
MAY 14, 2016

This is to certify the above named and described horse has been registered with the American Quarter Horse Association. This certificate is issued in sole reliance on written application submitted by the owner at time of foaling without further verification by AQHA. Ownership of this certificate is retained by AQHA, and issued upon express condition that AQHA has the continuing privilege to demand immediate return thereof for correction, cancellation, or any other official reason AQHA rules, and pending resolution of the matter, AQHA may retain possession thereof.

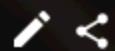
Craig P. Hoffmire
Executive Vice President





GA High Brow Gilson

Quarter Horse, Stallion, 9 y.o.



GENETIC VARIANTS

- ◊ a/a, E/e, D/nd2, W20/n
- + WNVR/n



AQHA

According to breed Quarter Horse

LWO n/n, GBED n/n, HERDA n/n, HYPP n/n, MH n/n, PSSM1 n/n

Temperament (DNA):

Curious & Vigilant

DMRT3:

Non-"Gaited" DMRT3

Speed:

Sprint

Temperament:

5 / 10

Horse DNA reports

Diagnostic

View Report

Ancestry

View Report

Parentage

Not ordered

Order Testing

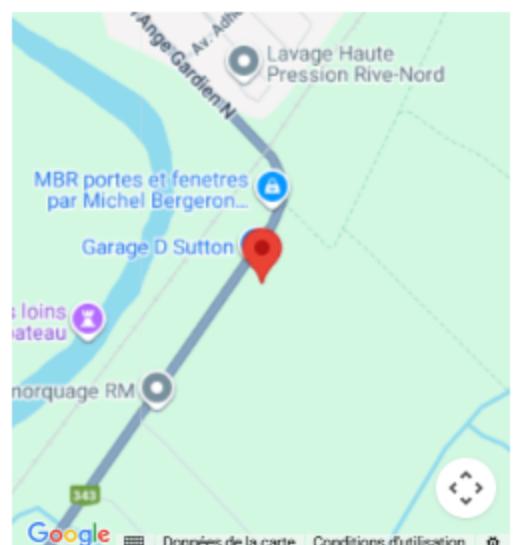
Last order

All orders

Not tested yet

This horse is located at

[View on Google Maps](#)



Owner information



Nancy Wilson

User has no public horses